

Descriptif du produit

Fonds self-service

Avec les fonds self-service, vous utilisez l'infrastructure de PostFinance. Investissez votre argent en toute autonomie, selon ce que vous souhaitez, dans des fonds sélectionnés.



Vos besoins en matière de placements

Vous vous y connaissez en placements et souhaitez investir en toute autonomie dans des fonds. Vous n'avez pas besoin de conseil pour cela.

Vos avantages

- · Vous bénéficiez d'une offre de fonds claire, composée par nos experts. Celle-ci contient exclusivement des PostFinance Fonds et une sélection de fonds émis par des tiers.
- Dans le cas des fonds émis par des tiers, des fonds axés sur différents pays, secteurs ou thèmes comme la technologie ou la durabilité s'offrent à vous.
- Avec un plan d'épargne en fonds, vous pouvez investir régulièrement de petits montants dans des fonds sélectionnés.
- · Vous recevez gratuitement votre e-relevé fiscal par voie électronique dans e-finance ou par courrier. Ainsi, vous pouvez importer facilement les informations pertinentes dans le logiciel de déclaration de votre administration fiscale cantonale ou les transférer manuellement.

Aperçu des prestations principales

Conseil et services	
Exécution des transactions et gestion de dépôts	✓
Extrait de dépôt	Semestriel
E-relevé fiscal (Suisse)	✓
Plan d'épargne en fonds	✓
Plan de prélèvement lié à un fonds	✓

Notre opinion sur le marché		
Accès aux analyses de marché	\checkmark	
Canaux d'ouverture et d'utilisation		
Cariaax a cavertare et a atilicat	1011	

Prix et conditions

Frais ²	Vous trouverez des informations sur les frais dans la liste des prix des solutions de placement sur postfinance.ch/informations-placements.
Indemnités de distribution	Oui, déjà comprises dans les coûts liés aux fonds des différents instruments (voir Feuille d'information: Frais et indemnités de distribution dans les solutions de placement «Fonds self-service» et «Conseil en fonds Base» sur postfinance.ch/informations-placements).
Montant minimal par fonds (investissement initial)	CHF 2000
Montant minimal par fonds (investissement suivant ou rachat³)	CHF 100
Montant minimal investissement récurrent via plan d'épargne en fonds	CHF 20
Transferts de titres à des banques tierces	Pas possible pour les PostFinance Fonds

² Imputation sur le compte de référence.

Clause de non-responsabilité

Le présent document est une publicité.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

Retrouvez notre offre de fonds sur postfinance.ch/offredefonds.

Vous trouverez plus d'informations sur notre offre sur postfinance.ch/fonds.

PostFinance SA Mingerstrasse 20 3030 Berne

³ Rachat via le plan de prélèvement lié à un fonds également possible.